Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 68 (1929)

Heft: 21

Artikel: A Lausanne au temps jadis : (suite)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-222572

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sable de l'erreur et lui demander le remboursement des vingts francs du pari qu'il venait de

La réponse risque bien de se faire attendre. Aimé Schabzigre.

A LAUSANNE AU TEMPS JADIS

(Suite.)

2 May 1702. — Au Régent d'Eschole d'Ouchy une coupe de messel (mélange blé et seigle) par extraordinaire pour ce coup pour l'encourager à faire des catéchismes et des prières à Ouchy.

A Jean Gabriel fils de Jean Nicolas Grand un passeport pour aller voyager avec deux escus de viatioum que Mons. le banderet Constant lui

fera tentr en baches (monnaie).

11 May 1702. — Deffense à Messieurs les fuzilliers (Abbaye des fuzilliers) de ponter des bouteilles sur Montbenon pour boire publiquement à peine de châtiment, et comme M. Abraham Viullyamoz a tiré le premier de l'arc mardy dernier, il luy est aussi deffendu de faire porter aucune bouteille sur Montbenon. (Les cibles étaient sur Montbenon).

13 May 1702. – Jeanne Elizabeth Grépin estant retombée à commettre derechef quelques petits larceins et en regard qu'elle va encore (mot illisible) et qu'elle a participé aux Sts Sacrements de la Cène sera derechef mise à la Discipline ou elle restera une année et on la fera travailler autant que la force le peut permettre et sera nourrie le premier mois au pain et à l'eau et à son arrivée devra être fouettée par un chassecoquin en présence de tous les pauvres de la Discipline et de l'hôpital et devra être instruite de son salut et on priera MM, les pasteurs de l'aller remontrer (lui faire une remontrance).

18 May 1702. - Deffense a qui que ce soit de jouer au Mail le Dimanche ny la semaine a peine de 5 florins d'amende en faveur des pauvres sans

exception de qui que ce soit.

27 May 1702. – J. Marie S. condamnée à avoir la tête coupée à la Chamberonnaz pour inceste avec B. son beau-frère. (Elle était fugitive).

2 Juin 1702. — Cittation à Mons. le ministre Muller et à Mr. Jn-Ls Vulliyamoz pour cause de la puanteur dans la rue publique par leur

commodité (W.-C.).

27 Juin 1702. — David Megevan esconduit d'estre mis en aprentissage chez un tailleur ny chez un fontenier pour n'avoir pas assé de génie (intelligence) pour cela, mais on trouve qu'il doit aprendre à travailler à la vigne.

Mons. le procureur des pauvres fera réduire à la Discipline la femme de Chs Pamblanc et son enfant et fera conduire le dit P. à Berne pour estre mis aux sonnettes ou estre réduit aux ga-

lères.

11 Juillet 1702. — La Marguerite Fontannaz ayant esté convaincue d'avoir fait quelques larceins a sa maistresse a esté condamnée a estre fouettée par la main du bourreau cinq ou six tours par l'Evesché jusques au sang et mize trois heures au colier (carcan, à la Palud) et condamnée aussy aux despends. Son père est cassé démis de chassecoquin, sa tante et tous ces gens congé-

diés. (Justice distributive).

9 Aoust 1702. — Les fermiers des dixmes de Boulens et St-Cierges ayant demandé un rabais, occasion de la tempeste arrivée hier rière eux ont été éconduits puisque ce n'est pas de nous qu'ils tiennent leurs dixmes ains (mais) des fermiers de Montherond et que pour l'admodication du dit Montherond il n'y est reservé aucun cas d'ovaille (on pourrait traduire par moratoire), sinon de feu et guerre dont Dieu nous préserve. Cependant par charité on leur a donné un escu blanc pour leurs dépends.

15 Aoust 1702. - Nicolas Mogeon esconduit de pouvoir aller demeurer au couvent de la Madeleine, ains on lui donne un casaque de triège.

12 Septembre 1702. — Au Sr Nicolas Zolli-cofre la permission de faire voir ses curiosités après le jeune a condition qu'il ne prendra qu'un lucerne (batz de Lucerne) par personne et que le quart sena pour les pauvres.

LE TRUC DU NAPOLÉON



'ETAIT du temps des vieilles « coteries » de bureaucrates au chef-lieu du district. A six heures sonnées, hiver

comme été, les commis de l'Etat, de la commune et des banques quittaient d'un pas léger leurs pupitres et leurs casiers et, satisfaits du devoir accompli, s'en allaient boire le verre de l'amitié, les uns à la Couronne, les autres à la Croix Fédérale ou au Mouton.

Au premier café, se rencontrèrent le receveur et le conservateur des droits réels, heureux de s'entretenir de politique et de nominations; au second, prenaient place autour de la table ronde le sympathique, le jovial Eugène et deux ou trois ronds-de-cuir endurcis, amateurs de bon vin, de farces et d'anecdotes; au troisième, les jeunes avaient rendez-vous pour échanger leurs impressioins et leurs pronostics sur les matches de foot-

Or, à la Croix Fédérale, Eugène trônait sans conteste; ses bons mots suscitaient la bonne humeur et sa gaîté communicative maintenait tous les soirs une atmosphère souriante à la fameuse « table ronde ». Il y avait aussi, en ce temps-là, dans la petite ville de X, un illustre horticulteur dont la compagnie était recherchée dans les cercles où l'on aimait à rire. Walter, c'était son nom, se prêtait si bien à la mystification qu'il devenait souvent le héros d'une plaisante aventure.

Un soir d'hiver où les habitués se trouvaient réunis « à la Croix » et devisaient aimablement, Walter fit son apparition au café. Appelé aussitôt par Eugène, il vint s'associer à l'écot des joyeux commis. Des demis succédèrent aux demis. Chacun payait sa part sans trop se faire prier, exception faite du nouveau venu qui déliait difficilement les cordons de la bourse. On raconte à ce sujet bien des choses sur une certaine pièce d'or de vingt francs qu'il exhibait au moment critique et qu'il rentrait incontinent dans son gousset sous prétexte qu'il la destinait à sa collection!

- Comme je n'ai plus de monnaie, ce sera pour la prochaine fois! disait-il sur un ton pé-

nétré de regret.

Et l'on connaissait le truc du napoléon!

Mais, cette fois-là, les loustics s'étaient promis de jouer un tour à Walter.

Aussi, lorsque la pièce jaune brilla, finalement, entre les doigts de son heureux propriétaire, Eugène s'empressa-t-il de le rassurer.

- Cache-moi ça, lui fit-il d'un air détaché, tu régleras après!

Enchanté de s'en tirer à si bon compte, notre malin jardinier commanda un litre. Puis, d'un commun accord, l'on mangea la fondue...

Eugène riait comme il savait rire; tout le monde riait et Walter encore plus que les autres! Gagné par cette hilarité débordante, le collectionneur de napoléons mangea, but et s'en donna a cœur-joie. Quand arriva l'heure du départ, il endossa son pardessus sans se douter qu'une de ses poches recelait un document fort compromettant. En effet, on y avait glissé une note du restaurant sur laquelle étaient portées toutes les consommations de la soirée, dont le total formait une somme coquette.

Les gens de X savaient que Madame Walter, épouse avare et jalouse, avait coutume d'inspecter les vêtements et le porte-monnaie de son mari à son retour au logis. Fort de son innocence, Harpagon réintégra ses pénates... et ne tarda pas à être rossé d'importance par dame Catherine qui eut tôt fait de trouver le fatal papier.

L'histoire fit le tour de la ville et l'on en fit des gorges chaudes.

Le Traducteur, journal allemand-français pour l'étude comparée des deux langues. — Lectures saines, choisies dans tous les domaines, de la littérature française et allemande, traductions exactes, permettant d'éviter les longues recherches dans les dictionnaires; voilà ce qu'offre Le Traducteur à ses abonnés. — Un numéro spécimen sera envoyé gratis, sur demande, par l'Administration du Traducteur, à la Chaux-de-Fonds (Suisse).

L'ILE DE LA HARPE SAISIE



UE le lecteur se rassure! l'opération a été faite il y a longtemps et ne porta nul dommage à l'île élevée dans le port le Rolle à la mémoire du grand homme.

C'était au mois d'août 1874. Les abonnés de la Feuille officielle du canton de Vaud eurent la surprise de tomber sur cet avis peu banal :

« Sommation. — A vous les sociétaires de l'île de la Harpe, soit aux prétendants quelconques estimant avoir droit à cette propriété existant dans les eaux du lac Léman, commune de Rolle, pour vous être notifié conformément à l'article 36 de la procédure civile, instant le procureur Eindiguer à Rolle : Saisie par voie d'ôtage, article du cadastre plan No 26, No 1, l'île de La Harpe, pâturage de 259 perches.

» Requiert paiement avec dépens de la somme de deux francs un centime que vous devez conjointement et solidairement entre vous pour im-pôt foncier arriéré dû à l'Etat de Vaud et frais de sommation du receveur compris. »

Les beautés de la procédure, quoi ! Il n'y avait pas d'autre moyen, paraît-il, pour que l'Etat de-vint propriétaire de l'île, à l'effet de repasser celle-ci à la ville de Rolle. La construction de l'île et celle du monument étaient dues à l'initiative d'un comté. Le dernier membre survivant était le receveur Charles Vittel. Les parties furent citées à comparaître à l'audience du juge de paix Bugnot le mardi 6 octobre 1874. On s'arrangea le plus facilement du monde, le paiement intégral de l'impôt ayant été opéré. Quant aux

frais... ils furent mis à la charge de l'Etat. Croirait-on qu'une œuvre si parfaitement nationale pût rencontrer autre chose qu'une sympathie agissante? Eh bien, malgré un préavis favorable du Conseil d'Etat, il se trouva le 3 juin 1841 un Grand Conseil pour refuser de venir en aide aux finances délabrées des membres du comité Celui-ci, à défaut d'un appui officiel, eut la consolation de recevoir — ironie du destin un don de fr. 3785 de la part du conseiller d'E-tat bernois Neuhaus, organisateur d'une souscription dans son canton. Le Conseil d'Etat du canton d'Argovie, dont Laharpe était citoyen d'honneur, y alla de mille francs, ainsi que personnellement, les membres du Conseil d'Etat vaudois. Ils versèrent cette somme en 1844, c'est-à-dire six ans après la mort de Laharpe.

BOUTADES JUIVES



ES affaires ne marchent pas, et Lévy,
Bloch et Kahn, dont les magasins de
nouveautés se suivant nouveautés se suivent porte à porte, souffrent terriblement de la crise. Un jour, Lévy fait poser, sur sa boutique, un grand calicot portant: «Rabais de 30 % ». Kahn affiche: «Ici, rabais de 50 % ». Alors, Bloch, dont le magasin est situé entre les deux autres, fait coller un cali-

cot où se détachent, en grandes lettres, les mots suivants: « Ici, entrée principale ».

Lévy va chez Rothschild et demande à être reçu. Le secrétaire s'informe de l'objet de sa vi-

Impossible, monsieur. Je désire voir M.

Rothschild personnellement. - Mille regrets. M. Rothschild est trop occupé. Demandez-lui un rendez-vous et exposez par lettre le but de votre visite.

Lévy fait tant de bruit que Rothschild le re-

— Que désirez-vous, monsieur Lévy ?

- Je veux vous faire faire une économie d'un million.

– Comment donc?

— C'est bien simple... Vous avez une fille à marier?

- Oui.

- Vous lui donnez bien deux millions de dot?

— Oui.

- Eh bien, donnez-la moi avec un million seulement.